



BON MUSIQUE



Participation financière municipale réservée aux Mondelangeois âgés de moins de 18 ans au moment de leur inscription. Valable du 1 septembre au 31 décembre 2026 sur toutes les activités sportives et culturelles proposées par les associations Mondelangeoises et extérieures (uniquement si l'activité n'est pas proposée à Mondelange). Prises en charge des montants soldés avant le 31 décembre 2026 pour l'année scolaire de septembre 2026 à août 2027.



Nom, prénom de l'enfant :

Né(e) le :

Adresse :

Association/club fréquenté :

Nom, Prénom du parent :

Tel :

E-mail :



**2/3 DES
FRAIS
D'INSCRIPTION**

Rémy | SADOCCO

Ce bon est à transmettre par l'association à la mairie de Mondelange, accompagné d'une preuve d'inscription, (copie licence...) d'une facture acquittée avant le 31/12/2026, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphonie) et d'un RIB. Valable jusqu'au 31/12/2026.